



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 30**  
**Votants : 36**  
**Date convocation : 30 janvier 2025**  
**Date d'affichage : 30 janvier 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février,**  
**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué**  
**à 20h00, s'est réuni à Chaumontel,**  
**en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHÉRY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (6) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

**Secrétaire de séance** : Chantal ROMAND

N°2025/005	<b>AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INTERCOMMUNAL – INSTALLATION D'UN STATIONNEMENT VÉLOS SUR LE PARKING DE VILLAINES-SOUS-BOIS</b>
------------	---

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

*Vu* le projet de convention d'occupation du domaine public intercommunal proposé par SNCF Gares & Connexions, en vue de l'installation d'un parking à vélo de 20 places en accès libre, sur le parking de Villaines-sous-Bois,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 janvier 2025,

**Considérant** que le parking de Villaines-sous-Bois est propriété de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

**Considérant** par ailleurs, la volonté de SNCF Gares & Connexions d'améliorer la mobilité douce sur l'ensemble de son périmètre de compétence ; qu'à ce titre, il a été proposé d'installer un parking à vélo de 20 places en accès libre, sur le parking de Villaines-sous-Bois. Ces travaux seront financés par Ile-de-France Mobilité, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions,

**Considérant** qu'il y a lieu de signer une convention d'occupation de domaine public entre ces 2 parties, ne faisant pas l'objet d'une redevance et ce, pour une durée de 10 ans reconductible.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation du domaine public intercommunal, en vue de l'installation d'un parking à vélos de 20 places en accès libre, sur le parking de Villaines-sous-Bois et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin